COMMUNE DE L'ISLE

L'ISLE *info*

n° 23 – septembre 2022

CONSEIL COMMUNAL

Information à la population

Séance du Conseil communal
Mercredi 5 octobre 2022 à 20h15, à la Salle du Conseil communal au Château de L'Isle

Ordre du jour

1. Statutaire.
2. Préavis No 05/2022 : Arrêté d'Imposition 2023.
3. Parc Jura vaudois : présentation d'un projet pilote de limitation de l'impact lumineux sur l'environnement.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications du Bureau.
6. Propositions individuelles.

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.

Président du Conseil Communal
M. Jürg HOSTETTLER

Adresse
Rue de Chabiez 1
1148 L'Isle

Secrétaire du Conseil Communal
Mme Carole UELTSCHI
conseil.communal@lisle.ch

MUNICIPALITÉ

Le mot de la Syndique

« Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant » *Paulo Coehlo*

Chères et chers habitantes et habitants de L'Isle,

Durant la pandémie, nous n'attendions qu'une chose : en sortir rapidement et reprendre le rythme de nos vies avec insouciance et légèreté, sans crainte ni contrainte.

Pourtant aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouvelles crises : la guerre à nos portes, la crise énergétique, l'augmentation des coûts dans de nombreux domaines ... L'avenir est plutôt sombre.

Mais une fois encore, je veux croire que nous saurons faire face aux défis annoncés. Chacune et chacun d'entre-nous apportant une pierre à l'édifice, nous devons changer nos habitudes car il est impossible de revenir en arrière.

En tant qu'individu, notre mode de vie, nos actions et nos choix sont déterminants.
En tant qu'autorité, nous travaillons également à préparer demain, que ce soit en termes d'économies d'énergie, de protection de l'environnement ou de durabilité. Eclairage public, régionalisation de l'épuration des eaux, approvisionnement en eau potable, rénovation des bâtiments communaux, entretien des infrastructures : ces thématiques sont au sommaire du programme de législature de votre municipalité. Son engagement a pour objectif le bien commun ; de nombreux défis sont à relever et de solutions concrètes sont à trouver.

Toutefois pour y parvenir, nous avons besoin des efforts et de la confiance de l'ensemble de notre population. Comme la nature qui reverdit après la canicule et la sécheresse, sachons puiser dans nos ressources et trouvons ensemble la meilleure façon d'aller de l'avant.

En vous souhaitant un bel automne,
Anne-Lise Rime, syndique

MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION COMMUNALE

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Greffe municipal : greffe@lisle.ch	Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h *ou sur rendez-vous*
Bourse communale : bourse@lisle.ch	Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h *ou sur rendez-vous*
Contrôle des habitants et bureau des étrangers : controle@lisle.ch	Lundi de 9h à 11h et jeudi de 9h à 11h et de *15h à 18h* * *ou sur rendez-vous*

*** Durant les vacances scolaires, fermé le jeudi après-midi**

DECHETERIE

La déchèterie se trouve à côté du bâtiment BASECO, à la rue des Artisans à L'Isle. Les horaires d'ouverture sont valables toute l'année : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 8h30 à 11h30.

COMPOSTIERE

La compostière se situe sur la route du Mollendruz (sortie de L'Isle en direction de Mont-la-Ville, suivre le chemin 50m à gauche après le dépôt du Service des Routes). Vous pouvez y déposer les déchets verts – gazon – branchages – déchets de cuisine crus – cendres froides. Uniquement pour les habitants de L'Isle.

Du 1er avril au 15 octobre		Du 16 octobre au 31 mars	
15 h 00 – 20 h 00	Mercredi	Mercredi	15 h 00 – 18 h 00
08 h 30 – 18 h 30	Samedi	Samedi	08 h 30 – 11 h 30

ORDURES MENAGERES

Horaire de ramassage : mercredi matin

Seuls les sacs à ordures agréés sont déposés le jour de la collecte sur les points jaunes qui se trouvent sur le trajet du camion collecteur, sans gêne pour la circulation et les piétons. Aucun dépôt n'est autorisé la veille.

Rue de la Potale 2, L'Isle

Les horaires d'ouverture de l'office de poste sont :

Lundi à vendredi	08h30	-	10h30
	15h30	-	18h00
Samedi	08h30	-	10h30

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous rappelons aux propriétaires qui désirent réaliser des travaux (nouvelle construction, changement d'affectation des lieux, rénovation, pose d'une piscine, d'une clôture, etc.) qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (article 103 LATC).

Toute modification doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Municipalité.

Une bonne communication de ces informations nous permettra de vous orienter efficacement dans vos démarches.

Dans tous les cas les travaux ne pourront pas débuter sans une autorisation municipale.

MUNICIPALITÉ

Epuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV)

Une étude portant sur un projet de régionalisation de l'épuration a montré la faisabilité du regroupement de neuf STEP sur celle de la Sarraz, en incluant celle d'Orny, située dans le bassin versant du Nozon.

Les communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples se sont prononcées fin 2018 en faveur de la poursuite d'une démarche régionale.

Deux séances publiques ont eu lieu à L'Isle et La Sarraz, respectivement les 6 et 8 septembre 2022. La présentation est disponible sur le site internet communal, rubrique « Actualités » ou consultable en version papier au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

La Municipalité

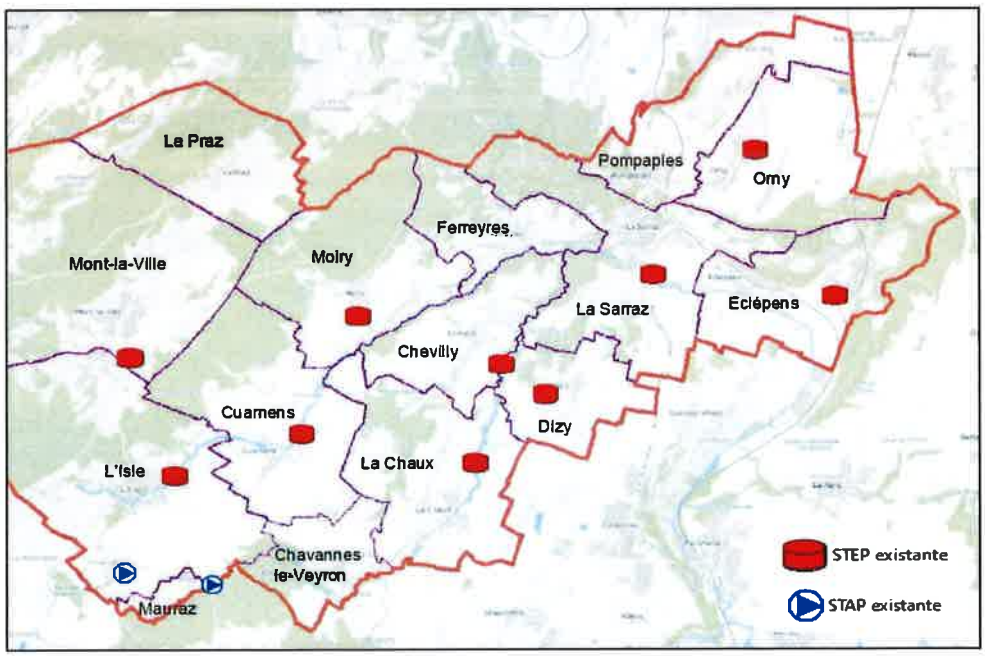

MUNICIPALITÉ

Emondage des arbres, arbustes et haies, fauchage des terrains incultes

La Municipalité de L'Isle rappelle que les travaux d'**entretien des haies et bosquets** protégés au sens de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites ne peuvent être effectués que du **1er septembre au 1er mars**, afin d'assurer la protection de la faune pendant la période de reproduction (RLfaune art. 8 chi 2).

Toutefois, en **bordure des routes et chemins publics**, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les dispositions des articles 8 à 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes qui fixent notamment les conditions ci-dessous.

Les haies plantées en bordures du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admises, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les **parcelles incultes** doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'Arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

La Municipalité

MUNICIPALITÉ

Mise publique de bois de feu

Hôtel de la Balance, 1er étage

vendredi 4 novembre 2022 à 20h

Vente au comptant

Le descriptif et la situation des lots seront prochainement à disposition des intéressés-ées au Greffe municipal, sur le site internet communal [www.lisle.ch] et auprès de Monsieur Guy Monnier, garde forestier.

La Municipalité

MUNICIPALITÉ

Agenda 2022

5 octobre, 20h15 Salle du Conseil communal, Château	Séance du Conseil communal
11 novembre, dès 19h00 Château	Assemblée extraordinaire de l'association Ach'Isle puis soirée papet vaudois
12 novembre, dès 19h00 Grande salle de L'Isle	Souper fondue chinoise, animation musicale *Organisation : Jeunesse de L'Isle*
18 au 20 novembre & **25 au 27 novembre** Grand salon, Château	Exposition mixte de peintures et sculptures de Fabienne Berclaz et Alain Péneveyre *Organisation : Ach'Isle*
8 décembre Salle du Conseil communal, Château	Séance du Conseil communal

PARCS SUISSE PARCHI PARKE

PARC NATUREL RÉGIONAL

PARC JURA VAUDOIS

Vivre avec la faune sauvage dans le Parc Jura vaudois

Le Parc naturel régional Jura vaudois, en collaboration avec le canton de Vaud et le KORA, propose quelques conseils et bonnes pratiques pour cohabiter avec la faune sauvage tout en poursuivant les activités quotidiennes et de loisirs.

Le retour spontané du loup sur le territoire du Parc soulève des questions quant à l'attitude à adopter. Une rencontre, bien que rare, ne peut être exclue.

Des bonnes pratiques sont valables pour toute la faune sauvage :

- **Respectez les sites de protection.**
- **Restez sur les sentiers, chemins, places aménagées et itinéraires balisés. Vous préserverez ainsi la nature des dérangements.**
- **Tenez les chiens en laisse dans les alpages occupés par du bétail. D'une manière générale, gardez-les sous votre contrôle immédiat.**
- **Ne laissez pas de déchets dans la nature. Ils pourraient attirer les animaux sauvages.**
- **N'essayez pas d'approcher la faune.**

www.parcjuravaudois.ch

En cas de rencontre avec le loup

Les loups sont en général des animaux craintifs qui évitent les êtres humains. Toutefois, lorsqu'ils perçoivent une présence, les loups ne fuient pas forcément mais observent d'abord la situation pendant un moment, puis se retirent.

Même si le loup n'est pas considéré comme dangereux pour les humains, il reste un animal sauvage qui peut agir de manière imprévisible.

Il est donc recommandé d'adopter certains comportements :

- Rester calme et garder une distance adéquate.
- Ne pas essayer de l'approcher ou de le photographier.
- Tenir son chien en laisse.
- Se retirer lentement. Ne pas fuir en courant.
- Si le loup ne s'en va pas ou que la situation est ambiguë, parler fort ou taper des mains.
- Si le loup s'approche tout de même, s'arrêter, crier, se faire le plus grand possible, essayer de l'intimider, lui jeter éventuellement un objet, tout en lui laissant de la place pour qu'il puisse battre en retraite.

La présence du loup peut induire une modification du comportement du bétail sur les alpages. Les recommandations de base sont d'autant plus importantes :

- Maintenir une distance suffisante avec les vaches et les veaux et, si nécessaire, quitter le chemin.
- Ne pas toucher le bétail.
- Être attentif à la présence d'animaux de protection (chiens, ânes, etc.) et garder ses distances.

Parc Jura vaudois · 1188 Saint-George · +41 22 366 51 70 · info@parcjuravaudois.ch

QUELQUES NOUVELLES DU PARC NATUREL RÉGIONAL JURA VAUDOIS

Itiner'ânes : Une « Entreprise partenaire » isloise

La distinction « Entreprise partenaire » est décernée à certaines entreprises du Parc naturel régional Jura vaudois qui partagent étroitement des valeurs communes à tous les parcs suisses. C'est le cas d'Itiner'ânes, d'Olivier Steiner, à La Coudre.

©Raphaël Dupertuis

Depuis dix ans, Olivier Steiner parcourt, avec ses ânes de bât, les grands espaces du Parc naturel régional Jura vaudois, pour le plus grand bonheur des familles et des amis des animaux. Son lieu d'accueil, à quelques kilomètres du village de L'Isle, porte le nom d'« Oasis pour l'humain et la nature ». C'est le point de départ de courtes balades comme d'excursions au long cours ou d'accompagnement en asino-thérapie et art-thérapie. Avec le concours de fondations spécialisées, Olivier Steiner accueille également les personnes en situation de handicap.

Guide pour le Parc

Olivier Steiner est guide d'excursion pour le Parc Jura vaudois. Cet été, dans le cadre du Programme d'activités 2022, il a emmené douze participants découvrir la ferme biologique Arc-en-ciel de Cédric Chezeaux, à Juriens. En chemin, toutes et tous ont pu déguster de délicieuses spécialités de la région. Il partage, avec chaque participant, son amour de la nature, son respect des animaux et son attrait pour une sobriété heureuse.
Fondateur d'Itiner'ânes, il bénéficie de la distinction « Entreprise partenaire » depuis mars 2021.

https://itiner-anes.ch

Parc Jura vaudois · 1188 Saint-George · +41 22 366 51 70 · info@parcjuravaudois.ch

Les 7 valeurs des parcs suisses et de leurs partenaires

D'autres « Entreprises partenaires » du Parc Jura vaudois

- Auberge aux 2 Sapins à Montricher
- Auberge communale de Berolle
- Chambre d'hôtes à la ferme à Marchissy
- Coopérative de producteurs dorignoL à Longirod
- L'Artboristerie à Arzier-Le Muids
- La Maison Junod à Romainmôtier-Envy
- Le P'tit Magasin et le Potiron Fleuri à Gimel
- Mellifera à Aubonne
- Réseau consignes à Gimel
- Hôtel des Horlogers au Brassus

Devenir « Entreprise partenaire » du Parc

Vous êtes actifs dans le périmètre du Parc Jura vaudois et cherchez un accompagnement dans le développement durable de vos activités ? Contactez-nous pour davantage de renseignement sur la démarche.

www.parcjuravaudois.ch/entreprises-partenaires

SOIRÉE PAPET VAUDOIS

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

ORGANISÉE PAR ACHISLE

AU PROGRAMME

APÉRITIF
PAPET VAUDOIS
DESSERT

repas offert pour les membres et nouveaux membres

20.- pour les non membres

1.- par année pour les enfants

places limitées inscription au 079 691 86 18 ou à achisle.lisle@hotmail.com

au plaisir de vous voir ou revoir, ainsi que de partager avec vous nos futurs projets

19H00 ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE AU CHÂTEAU (Pour membres et intéressés)

20H00 REPAS AU CAVEAU

VOS RENDEZ-VOUS!

L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE L'ISLE EST UNE ASSOCIATION LOCALE, ACTIVE DANS LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU CHÂTEAU, AINSI QUE L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS ET CULTUELS. PARTICIPER À L'ASSOCIATION PERMET D'ÊTRE ACTEUR DE LA VIE VILLAGEOISE, EN CONTACT AVEC DES PERSONNES DE TOUS INTÉRÊTS ET TOUS HORIZONS.

Association
Achisle est une association créée en 1997, un an après les festivités autour des 300 ans du château de L'Isle. Ses objectifs sont de créer et maintenir des activités autour du château, et d'assurer la conservation d'éléments caractéristiques tels que sa décoration intérieure, son mobilier et son caveau.

Objectif
Des fêtes conviviales ont été organisées en nombre par Achisle au fil des années : au caveau, dans les jardins et sur le bassin. Ces manifestations ont un but commun : réunir les gens de tous horizons autour de la musique, du jeu, de la gastronomie ou autres dans un cadre enchanteur.

Activités
Achisle s'occupe tout au long de l'année de l'organisation d'expositions dans le grand salon du château, ainsi que de la location du caveau pour des événements privés. Tout un chacun peut ainsi profiter des grandes rénovations effectuées par l'association dans ce lieu emblématique.

Nous sommes toujours à la recherche de personnes motivées à rejoindre nos rangs et participer activement aux activités culturelles et festives que nous organisons. Venez nous rejoindre à l'occasion du souper du 11 novembre prochain pour partager un moment agréable au caveau en famille ou entre amis.

Achi'Isle
AMIS DU CHÂTEAU DE L'ISLE

SOUPER CHINOISE

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022
À LA GRANDE SALLE DE L'ISLE
DÈS 19H00

ANIMATION MUSICALE

APÉRITIF OFFERT
ENTRÉE - FONDUE CHINOISE
AVEC FRITES - DESSERT ET CAFÉ

CHF 55.—/PERSONNE OU CHF 2.—/ÂGE JUSQU'À 14 ANS

INSCRIPTIONS AU 079.317.94.43
JUSQU'AU 04.11.2022

ORGANISÉ PAR LA JEUNESSE DE L'ISLE

Tu souhaites bouger régulièrement sans contrainte ?

Alors rejoins notre petite équipe de badminton les **lundis de 19.30 à 21.30** à la **salle polyvalente de L'Isle** dans une ambiance détendue, sans championnat et sans cotisation.

Pour toute question, tu peux contacter Stéphane Sporer par e-mail : **stephane.sporer@gmail.com**.

A bientôt !

L'équipe du bad

Police cantonale vaudoise

LE POSTE MOBILE

LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

URGENCE

117

***

POSTE MOBILE

079 220 24 72

079 808 50 18

L'ISLE

vendredi 28 octobre 2022	**L'après-midi**

greffe@lisle.ch

NUMEROS UTILES

Administration communale	021 864 40 70
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414

Agence d'assurances sociales, Cossonay	021 804 98 70
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Cartes CFF, Hautemorges (Apples)	021 800 90 20
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
EP Cossonay-Veyron-Venoge, secrétariat	021 557 89 39
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. Guy Monnier	079 353 31 24
Garde pêche, M. Alexandre Cavin	079 237 42 70
Gendarmerie de Cossonay	021 557 82 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Hôpital de St-Loup	021 866 51 11
Inspecteur forestier, Jan-Matti Keller	079 704 29 31
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Médecin au village, Dr Jonathan Degroote	021 864 58 62
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, M. Patrice Robert-Grandpierre	021 866 12 90
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40